

Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel
Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

Comité Syndical du 06 mars 2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
BOUZEL-VASSEL
S.I.BO.VA
Mairie de BOUZEL
1 Place de la Mairie
63910 BOUZEL
04.73.68.11.67

Le 27 février 2024

Mme la Présidente du S.I.BO.VA

à

**Mesdames et Messieurs les Délégués
du Comité Syndical**

☞ B27REUCS

OBJET : Réunion du Comité Syndical
P.J par courriel : Tableaux synthétiques CA 2023

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Comité Syndical du S.I.BO.VA. aura lieu en Mairie de BOUZEL, **salle du rez-de-chaussée, le :**

⇒ Mercredi 06 Mars 2024 à 19 heures 30

Dans toute la mesure du possible, je vous demande de bien vouloir assister à cette séance au cours de laquelle seront débattues les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

- *Compte-rendu des décisions prises par Mme la Présidente par délégation consentie par le Conseil Syndical ;*
- *Approbation du compte-rendu du Comité Syndical précédent (transmis par mail) ;*
- *Rapport d'activités 2023 sur les services du syndicat (projet joint par courriel) ;*
- *Organisation du temps scolaire à la rentrée 2024-2025 pour le RPI Bouzel-Vassel et PEDT - Projet Educatif De Territoire - plan mercredi de l'ALSH BOUZEL-VASSEL ;*
- *Adhésion au groupement de commande de Billom Communauté pour le lot 1 « produits et accessoires d'entretien classiques » et le lot 2 « produits et accessoires d'entretien adaptés à la petite enfance » ;*
- *Examen et vote du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2023 ;*
- *Affectation des résultats de l'exercice 2023 (transmis par mail) ;*
- *Questions et informations diverses.*

Veillez croire, **Chers Collègues,** à l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

**La Présidente,
Isabelle BARD**



Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel
Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

Le 06 mars 2024 à 19h30, le Comité Syndical du S.I.BO.VA., dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme BARD Isabelle, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. ESCARPA Ludovic ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JAFFEUX Nicolas.

Était excusé : néant

Mme GUILLOT Nathalie a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Liste des membres présents

Nom Prénom	Signature
BARD Isabelle	
DELARBRE Suzanne	
ESCARPA Ludovic	
GUILLOT Nathalie	
HAMELIN Cédric	
JAFFEUX Nicolas	

24C06_01

N° 01/2024 - Approbation du procès-verbal de séance du Comité Syndical précédent

Le procès-verbal du comité syndical en date du 26-10-2023 est approuvé à l'unanimité.

Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel

Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
BOUZEL-VASSEL
S.I.BO.VA.
Mairie de BOUZEL
1 Place de la Mairie
63910 BOUZEL
04.73.68.11.67

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le 12 MARS 2024
ID : 063-256302340-20240306-24C06_02



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU S.I.BO.VA.

Date de convocation	27.02.2024
Séance du	06.03.2024

Le 06 mars 2024 à 19h30, le Comité Syndical du S.I.BO.VA., dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme BARD Isabelle, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. ESCARPA Ludovic ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JAFFEUX Nicolas.

Était excusé : néant

Mme Nathalie GUILLOT a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 5.7 Intercommunalité

24C06_02

N° -02-/2024 – Rapport d'activités 2023 sur les services du syndicat

Mme la Présidente présente le projet de rapport d'activités des services de l'ALSH BOUZEL-VASSEL pour l'exercice 2023, qui a été transmis pour observations à chaque délégué avec la convocation à la réunion.

Qu'il le rapport de la présidente, le Conseil Syndical, **à l'unanimité,**

- **prend acte** de ce document qui sera transmis, pour présentation devant les conseillers municipaux, aux communes de BOUZEL et VASSEL et sera mis à disposition du public en Mairie de BOUZEL, siège social du syndicat.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24C06_02		SANS OBJET		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 07 mars 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

La Présidente,



Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel

Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
BOUZEL-VASSEL
S.I.BO.VA.**
Mairie de BOUZEL
1 Place de la Mairie
63910 BOUZEL
04.73.68.11.67



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU S.I.BO.VA.

Date de convocation	27.02.2024
Séance du	06.03.2024

Le 06 mars 2024 à 19h30, le Comité Syndical du S.I.BO.VA., dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme BARD Isabelle, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. ESCARPA Ludovic ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JAFFEUX Nicolas.

Était excusé : néant

Mme GUILLOT Nathalie a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 5.7 Intercommunalité

24C06_03

N° -03-/2024 – Organisation du temps scolaire à la rentrée 2024-2025 pour le RPI Bouzel-Vassel et PEDT - Projet Educatif De Territoire - plan mercredi de l'ALSH BOUZEL-VASSEL

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée que suite au débat qui s'est tenu en Conseil d'école le 16.03.2023, l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2023-2024 pour le RPI Bouzel-Vassel a été validée comme suit et pour une période de 3 ans à compter de septembre 2023 :

Demande de dérogation pour une semaine de 4 jours, avec les horaires suivants :

Pour l'école de BOUZEL

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	9:00	9:00	0:00	9:00	9:00
	12:00	12:00	0:00	12:00	12:00
Total matin	3:00	3:00	0:00	3:00	3:00
Après-midi	13:45	13:45	0:00	13:45	13:45
	16:45	16:45	0:00	16:45	16:45
Total après-midi	3:00	3:00	0:00	3:00	3:00
TOTAL JOURNEE	6:00	6:00	0:00	6:00	6:00
TOTAL SEMAINE	24:00				

Pour l'école de VASSEL

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	9:15	9:15	0:00	9:15	9:15
	12:15	12:15	0:00	12:15	12:15
Total matin	3:00	3:00	0:00	3:00	3:00
Après-midi	13:45	13:45	0:00	13:45	13:45
	16:45	16:45	0:00	16:45	16:45
Total après-midi	3:00	3:00	0:00	3:00	3:00
TOTAL JOURNEE	6:00	6:00	0:00	6:00	6:00
TOTAL SEMAINE	24:00				



Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel

Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le **12 MARS 2024**
ID : 063-256302340-20240308-24C06_03-DE



Cette organisation permet de maintenir les temps d'activités périscolaires et du service de restauration à l'identique, il n'est donc pas nécessaire de modifier l'actuel PEDT plan mercredi, approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 30.03.2022 et validé par convention avec les services du SDJES, DSDEN et la CAF 63 en date du 20.07.2022, pour une durée de 3 ans soit du 01.09.2022 au 31.08.2025.

Considérant la volonté du comité syndical de maintenir les périodes d'ouverture de l'ALSH BOUZEL-VASSEL à l'identique pour le matin, pause méridienne, et soir après la classe, avec conservation de la période d'accueil du mercredi matin avec ou sans repas, à la rentrée de septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, **à l'unanimité,**

DECIDE :

- **de ne pas modifier** le Projet Éducatif de Territoire PEDT – Plan Mercredi de BOUZEL-VASSEL pour l'année scolaire 2024-2025 ;

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24C06_03	6	6	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 07 mars 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

La Présidente,



Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel

Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
BOUZEL-VASSEL
S.I.BO.VA.
Mairie de BOUZEL
1 Place de la Mairie
63910 BOUZEL
04.73.68.11.67

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12 MARS 2024

ID : 063-256302340-20240309-24C06_04-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU S.I.BO.VA.

Date de convocation	27.02.2024
Séance du	06.03.2024

Le 06 mars 2024 à 19h30, le Comité Syndical du S.I.BO.VA., dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme BARD Isabelle, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. ESCARPA Ludovic ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JAFFEUX Nicolas.

Était excusé : néant

Mme GUILLOT Nathalie a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 5.7 Intercommunalité

24C06_04

N° -04-/2024 – Adhésion au groupement de commande de Billom Communauté pour le lot 1 « produits et accessoires d'entretien classiques » et le lot 2 « produits et accessoires d'entretien adaptés à la petite enfance »

Mme la Présidente indique que Billom Communauté propose aux communes et syndicats de son territoire de coordonner un groupement de commande pour l'achat de produits et accessoires d'entretien, en 2 lots.

La CC pilote la procédure :

- rédaction de la convention constitutive du groupement,
- recensement des besoins (en collaboration avec les membres du groupement)
- consultation des entreprises (publication sur le profil acheteur de la CC)
- analyse des offres
- attribution, signature et notification du marché au(x) prestataire(s) retenu(s)
- suivi de l'exécution du marché

Les membres du groupement assurent quant à eux l'exécution du marché :

- émission des bons de commandes au fur et à mesure de leur besoin
- paiement des commandes
- information régulière de la CC sur les commandes effectuées

Calendrier prévisionnel :

- date limite de candidature au groupement (délibération) pour le 29 février 2024 ;
- rédaction du DCE par Billom Communauté (du 04/03/2024 au 12/04/2024) ;
- validation du DCE par les membres (du 15/04/2024 au 26/04/2024) ;
- publication du marché (29/04/2024) ;
- date limite de réception des offres (24/05/2024 à 12h00) ;
- analyse des offres par Billom Communauté (du 27/05/2024 au 14/06/2024) ;
- choix du prestataire en conseil communautaire (01/07/2024).

Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel

Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le 12 MARS 2024
ID : 063-256302340-20240306-24C06_04-DE



L'exposé de la Présidente entendu, considérant les économies d'échelle potentiellement réalisables dans le cadre de commandes groupées, **après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical, à l'unanimité,** donnent un accord de principe à la participation du syndicat au groupement de commande « produits et accessoires d'entretien » mise en œuvre par Billom Communauté pour les lots n° 1 et 2.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24C06_04	6	6	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 07 mars 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

La Présidente,



Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel

Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
BOUZEL-VASSEL
S.I.BO.VA.
Mairie de BOUZEL
1 Place de la Mairie
63910 BOUZEL
04.73.68.11.67

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12 MARS 2024

ID : 063-256302340-20240306-24C06_05-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU S.I.BO.VA.

Date de convocation	27.02.2024
Séance du	06.03.2024

Le 06 mars 2024 à 19h30, le Comité Syndical du S.I.BO.VA., dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme BARD Isabelle, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. ESCARPA Ludovic ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JAFFEUX Nicolas.

Était excusé : néant

M... a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

24C06_05

N° -05-/2024 – Examen et vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2023

Le Conseil Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des Juridictions Financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°22E18-28 du 18 mai 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique du Syndicat Intercommunal BOUZEL-VASSEL ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel

Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
 Reçu en préfecture le 12/03/2024
 Publiée le **12 MARS 2024**
 ID : 083-256302340-20240306-24106-00-000



Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 027,34	172 489,00	174 025,34
	Recettes réalisées (1)	B	703,40	182 081,56	183 364,96
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	800,00	186 388,54	186 988,54
	Dépenses réalisées (1)	E	578,00	182 985,08	183 543,08
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats					
	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	185,40	-363,62	-178,12
Résultats antérieurs reportés					
	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-027,34	13 893,54	12 942,20
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)					
	Excédent/déficit	G + H	-741,94	13 506,02	12 764,08
Différence entre les restes à réaliser					
	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé					
	Excédent/déficit	G + H + I	-741,94	13 506,02	12 764,08

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations riches et les opérations d'ordre

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical élit M. ESCARPA Ludovic, comme président de séance ad hoc pour procéder au vote du CFU.

M. ESCARPA Ludovic, soumet aux membres du Conseil syndical le Compte Financier Unique de l'exercice 2023, dressé et présenté par Mme BARD Isabelle, Présidente, et le met aux voix.

Ce document retrace l'exécution du budget principal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice, les restes à réaliser et les actions menées.

Hors de la présence de Mme BARD Isabelle, Présidente, **les membres du conseil syndical, à l'unanimité,**

- **donnent acte** de la présentation faite du Compte Financier Unique 2023, qui est résumé par les tableaux présentés ;
- **constatent** pour la comptabilité principale de 2023 les identités de valeurs au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **arrêtent** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et **reconnaissent** la sincérité des restes à réaliser.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24C06_05	5	5	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 07 mars 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

La Présidente,



Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel

Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
BOUZEL-VASSEL
S.I.BO.VA.
Mairie de BOUZEL
1 Place de la Mairie
63910 BOUZEL
04.73.68.11.67

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12 MARS 2024

ID : 063-2563 02340-20240306-24C06_06406



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU S.I.BO.VA.

Date de convocation	27.02.2024
Séance du	06.03.2024

Le 06 mars 2024 à 19h30, le Comité Syndical du S.I.BO.VA., dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme BARD Isabelle, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. ESCARPA Ludovic ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JAFFEUX Nicolas.

Était excusé : néant

Mme GUILLOT Nathalie a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

24C06_06

N° -06-/2024 – Affectation des résultats de l'exercice 2023

Mme Isabelle BARD, Présidente, informe que la reprise budgétaire des sommes n'étant pas automatique sur l'exercice suivant, le Comité Syndical doit décider de leur affectation par une délibération spéciale. C'est pour répondre à cette exigence que Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer.

Les Membres du Conseil Syndical, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

- **considérant** les identités de valeurs du compte financier unique ;
- **statuant** sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023 ;
- **constatant** que le CFU fait apparaître :

BUDGET DU SYNDICAT	Exercice 2023	
	Compte Financier Unique	Montant
Section de Fonctionnement	Excédent d'exploitation	13 506,02 €
Section d'investissement	Déficit de clôture	741,94 €
	Reste à Réaliser	0,00 €
	Besoin en financement	741,94 €

VU le compte de résultat de l'exercice 2023,

VU le besoin de financement en section d'investissement,

L'exposé de la présidente entendu, sur propositions de celle-ci,

Décident d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- exécution d'un virement à la section d'investissement d'une partie du l'excédent d'exploitation (compte 1068), soit : 741,94 €

Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel

Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le 12 MARS 2024
ID : 063-256302340-20240306-24C06_06-DE



- exécution d'un virement à la section de fonctionnement du reste de l'excédent d'exploitation (compte 002), soit : 12 764,08 €

Le déficit de clôture d'investissement 2023 sera reporté en dépenses au budget primitif à la section d'investissement au compte 001 pour un montant égal à 741,94 €.

Ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24C06_06	6	6	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 07 mars 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

La Présidente,



Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel
Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

PV-24C06_CS

A - Compte-rendu des décisions prises par Mme la Présidente par délégation consentie par le Conseil Syndical

Sans objet

B - Questions et informations diverses

- Une élève de 4^{ème} viendra faire un stage du 25-03-2024 au 06-04-2024. Mme Ségolène MATUSSIÈRE sera son tuteur au niveau du S.I.BO.VA.

- Prochain conseil d'école le 14-03-2024 à VASSEL

- Prochain conseil syndical le 20-03-2024 pour le vote du budget primitif 2024

- Restes à recouvrer par le syndicat au 15/02/2024 : un point sur la dette de plusieurs familles est réalisé.

- Arrivée d'une nouvelle élève à l'école de VASSEL qui requiert la mise en place d'un PAI.

- Un courrier a été envoyé à certaines familles suite à des comportements d'enfants inappropriés (ex : propos indécents).

- Prime pouvoir d'achat : L'Etat offre la possibilité aux collectivités et syndicats de soutenir le pouvoir d'achat de ses agents en instaurant une prime forfaitaire. Pour cela, le comité syndical doit se prononcer et proposer un modèle de délibération au Centre de Gestion en indiquant le montant retenu ainsi que la date de versement (avant le 30 juin 2024).

Les membres du conseil syndical décident d'instaurer la prime pouvoir d'achat au montant maximum et donne mandat à Mme la Présidente pour transmettre le projet de délibération au CST du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Fin de séance 21h30

"ACTES"	Date	Objet	Numéro d'ordre	Page
3.5	06.03.24	Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent	24C06_01	2
5.7	06.03.24	Rapport d'activités 2023 sur les services du syndicat	24C06_02	3
5.7	06.03.24	Organisation du temps scolaire à la rentrée 2024-2025 pour le RPI Bouzel-Vassel et PEDT - Projet Educatif De Territoire - plan mercredi de l'ALSH BOUZEL-VASSEL	24C06_03	4
5.7	06.03.24	Adhésion au groupement de commande de Billom Communauté pour le lot 1 « produits et accessoires d'entretien classiques » et le lot 2 « produits et accessoires d'entretien adaptés à la petite enfance »	24C06_04	6
7.1	06.03.24	Examen et vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2023	24C06_05	8
7.1	06.03.24	Affectation des résultats de l'exercice 2023	24C06_06	10



Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel
Procès-verbal du Comité Syndical - Année 2023

SO	06.03.24	A - Compte-rendu des décisions prises par Mme la Présidente par délégation consentie par le Conseil Syndical B - Questions et informations diverses	PV24C06_CS	12
----	----------	--	------------	----

Le secrétaire



La présidente

